BULLETIN DE SOUTIEN - RÉGULIER

ENTREPRISES

MANDAT DE PRÉLEVEMENT SEPA

BULLETIN À RENVOYER À

ASPIRE - UNE VIE ET UN TOIT / Service Donateurs
33 rue des Frères Blais
94200 IVRY SUR SEINE

Contacter le Service Donateurs
ofelia.pozomalaga@aspire-unevie-untoit.org
Tél : 06.16.51.55.30
du Lundi au Vendredi de 14 h à 17 h

MES COORDONNÉES

NOM DE LA SOCIÉTÉ	
NOM DU CORRESPONDANT	

Numéro de donateur (si j'ai déjà effectué un don)

ADRESSE	

(l'adresse est indispensable pour recevoir le reçu fiscal à présenter en cas de contrôle fiscal)

CODE POSTAL		**VILLE**	
PAYS			
E-MAIL			

J'accepte de recevoir mon reçu fiscal par mail (formule la plus économique en frais de gestion)

Je ne désire pas recevoir la newsletter de l'association par mail

MES VERSEMENTS

Je m'engage à soutenir régulièrement l'association **ASPIRE - UNE VIE ET UN TOIT** pour aider les femmes victimes de violences conjugales, les personnes isolées et les familles en situation de précarité en donnant par prélèvement automatique pour l'ensemble des missions sociales

JE DONNE L'AUTORISATION À ASPIRE - UNE VIE ET UN TOIT À DEMANDER À MA BANQUE DE PRÉLEVER SUR MON COMPTE

LE 10 DE CHAQUE	**MOIS**	**TRIMESTRE**	**SEMESTRE**	**ANNÉE**	(rayer les périodes non sélectionnées)
LA SOMME DE	**30 €**	**60 €**	**100 €**	**150 €**	(rayer les montants non sélectionnés)
À COMPTER DU					(mois / année)

MES COORDONNÉES BANCAIRES (merci de joindre à ce bulletin un relevé d'identité bancaire ou postal)

IBAN	
BIC	

RÉFÉRENCE UNIQUE DE MANDAT (à remplir par Aspire - Une vie et un toit)

IDENTIFICATION DU CRÉANCIER **ASPIRE - UNE VIE ET UN TOIT** **33 rue des Frères Blais 94200 IVRY SUR SEINE** **BANQUE CRÉDIT MUTUEL**	**Fait à** **Le** **SIGNATURE OBLIGATOIRE**

En signant ce forumulaire de mandat, vous autorisez ASPIRE - UNE VIE ET UN TOIT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'association ASPIRE - UNE VIE ET UN TOIT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit pour un prélèvement autorisé
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé

Les entreprises mécènes bénéficient d'une réduction d'impôts égale à 60 % du montant de leur versement dans la limite de 5 pour mille de leur chiffre d'affaires, avec report sur l'excédent sur les cinq exercices suivants (Loi Coluche).

En transmettant ce bulletin, j'accepte le traitement informatisé des données nominatives qui me concernent en conformité avec le règlement de l'Union Européenne 2016-679 du 27 avril 2016 et les dispositions de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Comme indiqué dans la politique de protection des données personnelles (www.aspire-unevie-untoit.org/donnees-personnelles) j'ai noté que je pourrai exercer mon droit d'accès et de rectification garanti par les articles 39 et 40 de cette loi en m'adressant à service-donateurs@aspire-unevie-untoit.org